



Berne, le 9 juin 2023

**Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028
(message culture) ;
Liste de questions sur le projet mis en consultation**

1. Enjeux dans le domaine de la culture en Suisse

Comment évaluez-vous l'analyse des enjeux auxquels le secteur de la culture est actuellement confronté en Suisse (cf. ch. 2 du rapport explicatif) ? Approuvez-vous, sur le principe, les objectifs définis pour les six champs d'action ? Y a-t-il selon vous des éléments fondamentaux qui ont été omis ?

2. Priorités de la Confédération

Approuvez-vous, sur le principe, les priorités fixées par la Confédération pour les différents champs d'action (cf. ch. 3.1.2 du rapport explicatif) ?

3. Collaboration

Êtes-vous favorable à une collaboration renforcée en matière de politique culturelle entre la Confédération et ses partenaires (cantons, villes, communes, associations culturelles et institutions privées d'encouragement de la culture (cf. ch. 2.6 et 3.1.1 du rapport explicatif) ?

4. Modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage

Une culture du bâti de qualité combine la protection et la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel à un développement de qualité de l'environnement bâti. L'objectif d'une culture du bâti de qualité doit être inscrit dans la loi. Êtes-vous d'accord avec le projet de révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage (cf. ch. 6.2 et annexe 2 du rapport explicatif) ?

5. Modification de la loi sur la Bibliothèque nationale

Le projet de modification de la loi sur la Bibliothèque nationale vise à ce que la Bibliothèque nationale puisse continuer à remplir son mandat de collection et de diffusion à l'ère numérique. Pour atteindre cet objectif, il est prévu d'introduire un dépôt légal des Helvetica numériques. Êtes-vous d'accord avec le projet de révision de la loi sur la Bibliothèque nationale (cf. ch. 6.3 et annexe 3 du rapport explicatif) ?